

L'accent sur la propreté et les antibiotiques

Date de publication

15/02/2024 - 09:44

La QFL met davantage l'accent sur la propreté des exploitations laitières et sur une utilisation optimale des antibiotiques

Le cahier des charges QFL fera l'objet d'une nouvelle version le 1er mars 2024. L'évaluation du score hygiène sera adaptée dans la version 11.1 et on s'engagera davantage dans une utilisation optimale des antibiotiques pour le bétail laitier. Des modifications sont toujours discutées et approuvées au sein du groupe de travail QFL de MilkBE. L'actualisation régulière du cahier des charges fait que le manuel qualité demeure pertinent, tant pour le producteur laitier, le transformateur laitier que l'acheteur des produits laitiers.

En 2000, le secteur laitier a décidé de rassembler dans le cahier des charges privé QFL (Qualité Filière Lait) les demandes des clients, basées sur les souhaits des consommateurs, qui portaient sur la production laitière. Une nouvelle version du cahier des charges est lancée régulièrement pour faire en sorte que la dynamique de progrès, pour laquelle la filière laitière est connue, puisse être constamment transmise à tous les producteurs laitiers inscrits. Les modifications qui interviennent dans le cadre légal sont aussi reflétées dans les nouvelles versions du cahier des charges.

Une évaluation plus conséquente de l'hygiène à l'exploitation laitière

Depuis 2020, le cahier des charges QFL comprend un score hygiène. Ceci permet une évaluation plus objective de l'hygiène à l'exploitation laitière et comprend des critères sur la propreté des vaches, de la salle de traite, de l'étable,... Il s'est avéré après quelques années qu'un affinement de la systématique d'évaluation était à l'ordre du jour considérant l'importance d'une bonne hygiène et la propreté d'une exploitation pour l'image de l'ensemble du secteur laitier. L'objectif est d'identifier les entreprises qui ne respectent pas les règles d'hygiène et de propreté et de les encourager à s'améliorer. Alors, il a été décidé de ne plus octroyer de certificat en cas de mauvais résultat pour l'évaluation de l'hygiène générale de l'environnement d'exploitation et d'attribuer plus rapidement un certificat pour 18 mois.

Une tierce partie pouvait déjà solliciter un audit inopiné axé sur les points visuels suite à une plainte relative au statut hygiène de l'exploitation. Pareil audit sera désormais effectué par l'auditeur et son coordinateur. En outre l'acheteur du lait pourra suivre l'audit en tant qu'observateur.

Discussion du rapport antibiotiques avec le vétérinaire

L'utilisation de médicaments et la résistance aux antibiotiques reste un point d'attention important pour MilkBE vu la préoccupation sociétale autour de ce sujet et vu que le politique l'identifie comme priorité importante. MilkBE a pris des engagements dans le cadre de la Convention conclue avec les autorités au sujet de la réduction de l'utilisation des antibiotiques en élevage. C'est ainsi qu'il a déjà été demandé aux producteurs laitiers de s'inscrire à AB-Register (Flandre) ou à Bigame (Wallonie) et que les auditeurs QFL vérifient si tous les antibiotiques présents à l'exploitation ont été enregistrés dans ces bases de données. De plus, chaque producteur laitier reçoit annuellement un rapport individuel de benchmarking sur l'utilisation des antibiotiques dans son exploitation ainsi que sur la situation sectorielle.

A partir du 1er mars 2024, le cahier des charges QFL demandera aussi aux producteurs laitiers ayant reçu une évaluation jaune ou rouge pour la catégorie « bétail laitier » de discuter le rapport de benchmarking avec leur vétérinaire d'exploitation. De la sorte, le producteur laitier sera davantage incité à réfléchir avec son vétérinaire à la meilleure stratégie santé et à une utilisation réfléchie des antibiotiques pour ses animaux.

Et une simplification administrative

Enfin, une simplification administrative est intervenue car les utilisateurs professionnels de biocides du circuit fermé ne doivent plus s'enregistrer qu'une seule fois auprès des autorités au lieu de chaque année. En outre, le groupe de travail QFL s'est engagé à rechercher d'autres possibilités de simplification et ceci à court terme, comme une réduction de l'administration et la charge de la preuve pendant un audit.

// Contexte: Qu'est-ce que la QFL?

La QFL est un système qualité interprofessionnel qui traduit les engagements des producteurs laitiers envers la société moyennant un cahier des charges de bonnes pratiques. Le cahier des charges est déployé en huit modules: santé animale, bien-être animal, traite, nettoyage, hygiène, environnement, notification obligatoire et le monitoring de durabilité. MilkBE cherche ainsi à valoriser le savoir-faire des adhérents. En étant certifié QFL, chaque producteur laitier se voit offrir la possibilité de s'inscrire officiellement dans une dynamique de progrès qui est indispensable pour une filière laitière durable. MilkBE gère le cahier des charges QFL, tandis que MCC-Vlaanderen et le Comité du Lait remplissent le rôle d'organisme de certification, respectivement en Flandre et en Wallonie.